

AVIS DE PUBLICITÉ PRÉALABLE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Dénomination et adresse de la Collectivité : Ville de Soulac-sur-Mer 2 rue de l'Hôtel de Ville 33780 SOULAC-SUR-MER,

Objet de l'autorisation : l'autorisation porte sur le Cinéma l'Océanic

Nature de l'autorisation : l'autorisation prend la forme d'une autorisation du domaine public, temporaire, précaire et révocable, conformément aux articles L.2122-1-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

Durée de l'autorisation : l'autorisation sera délivrée pour une durée de trois ans à compter du 6 juillet 2019. Elle ne pourra en aucun cas être renouvelée par tacite reconduction.

Redevance : l'autorisation d'occupation pour l'exploitation du Cinéma l'Océanic est consentie moyennant une redevance annuelle.

Candidatures : les candidats sont invités à se faire connaître le vendredi 17 mai au plus tard, à l'adresse ci-après, par mail : Ville de Soulac-sur-Mer, Direction Générale des Services contact@mairie-soulac.fr